



Bossonnens, le 30 juillet 2026

Madame, Monsieur,

Le Centre Cyno-Logique Romand (ci-après CCLR) a élaboré un programme de formation destiné aux personnes souhaitant exercer, à titre professionnel, des **activités de promeneur et/ou de gestion de mini-pension pour chiens**. Cette formation n'inclut pas la prise en charge des animaux de compagnie soumis à des autorisations particulières.

Cette formation est dispensée par le CCLR, en cohérence avec certaines exigences fixées par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), applicables aux professionnels titulaires d'une formation spécifique indépendante de la formation professionnelle (FSIFP).

Objectifs généraux de la formation

Cette formation a pour finalité :

- D'assurer la conformité des pratiques de garde avec les exigences légales et réglementaires.
- De garantir le respect du bien-être animal par l'acquisition de compétences théoriques et pratiques.
- D'encadrer l'activité de garde afin de prévenir les risques sanitaires et sécuritaires.

Conditions d'admission

- Être majeur (18 ans révolus) et fournir une copie de la carte d'identité ou du passeport.
- Disposer d'un casier judiciaire exempt de condamnations incompatibles avec la garde d'animaux. Le CCLR se réserve le droit d'exiger un extrait.
- Être en possession d'une assurance responsabilité civile valide. Le CCLR se réserve le droit d'exiger une preuve.
- S'engager à respecter les conditions générales et le règlement interne du CCLR.
- Remplir intégralement le formulaire d'inscription et le transmettre, dûment signé, au CCLR (cf. formulaire d'inscription annexé).

Validation et certification

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux évaluations théoriques et pratiques **se verront délivrer un diplôme**. Ce document atteste de leur aptitude à exercer la garde maximale de 5 animaux de compagnie à titre professionnel.

Modalités pratiques

Durée totale de la formation :

- 28 heures de formation théorique, dispensées par le CCLR.
- 8 heures de formation pratique, dispensées par le CCLR.
- 4 heures d'examens (*nouveau car diplôme en lieu et place d'une attestation*).

Programme

Le cursus comprend :

- 6 à 8 unités de formation (Structure des formation 2027).
- Un examen écrit.

Lieux de formation

- Notre Dame de la Route, Villars-sur-Glâne (FR).
- Terrains de l'Amicale Cynologique de Marly (FR).

Le calendrier et le contenu détaillé se trouvent dans le « Plan de formation » annexé.

Coût de la formation

Les frais de participation se montent à CHF 1700.--.

La facture, ainsi que la confirmation d'inscription, seront envoyées par courriel. Dans la semaine suivant la réception des 2 documents précités, les frais de participation doivent être versés sur le compte du CCLR.

La preuve du paiement doit être présentée spontanément lors du premier jour de cours (cf. Conditions Générales).

Traitement des inscriptions

Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont traitées, par le CCLR, dans l'ordre de leur arrivée et de leur importance.

Délai d'inscription

Les inscriptions doivent parvenir au CCLR, par courriel à contact@cyno-logique.ch d'ici au **1er novembre 2026** au plus tard.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre Directeur opérationnel, M. Daniel Fontana, à l'adresse suivante : direction@cyno-logique.ch.

Dans l'attente de votre inscription et au plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Centre Cyno-Logique Romand



Damien Scheuner
Président

Annexes : Le formulaire d'inscription
Les Conditions générales
Le plan de formation